



MUNICIPALITE  
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 05 septembre 2011.  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 19/2011

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACQUISITION  
DE LA PARCELLE N° 395 ET DU BÂTIMENT ECA N° 1162  
ACTUEL DÉPÔT DU GROUPEMENT FORESTIER DU PAYS-D'ENHAUT**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

La parcelle N° 395 d'une surface de 671 m<sup>2</sup>, actuelle propriété de l'Etat de Vaud, se situe au lieu-dit « Les Plans » et le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE) en est locataire.

**2. DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU BÂTIMENT**

Propriétaire actuel :	Etat de vaud
Surface totale de la parcelle :	671 m <sup>2</sup>
Affectation de la parcelle :	Zone artisanale
Surface du bâtiment :	114 m <sup>2</sup>
Affectation du bâtiment :	Bâtiment industriel
Locataire du bâtiment :	Groupement forestier du Pays-d'Enhaut
Proposition de prix d'achat :	CHF 175'000.-

**3. PROPOSITION**

Lorsqu'en 2010 la Municipalité a été avisée que le Canton de Vaud souhaitait vendre le bien fonds susmentionné ainsi que le dépôt du GFPE, elle a immédiatement fait part de son intérêt au service concerné.

En effet, il s'agit là d'une opportunité rare d'acquérir un terrain jouxtant la route cantonale et colloqué en zone artisanale. Vous n'êtes pas sans savoir que l'offre pour de tels terrains est très restreinte et fait l'objet de discussions entre notre autorité et celles de Château-d'Oex et Rossinière. Il est dès lors important de ne pas laisser passer une telle occasion.

Le bail actuel dont le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut, est bénéficiaire sera bien entendu reconduit aux mêmes conditions que l'actuel. Nous savons cependant qu'à moyen terme de nouveaux locaux seront mis à la disposition de cette entité et que, dès lors, le bâtiment sis à Flendruz sera libéré. Si, actuellement l'affectation future de ce dépôt n'est pas connue, il nous semble important que la Commune puisse en disposer ou le mettre en location selon les besoins du moment.

#### 4. COÛTS ET FINANCEMENT

Après discussions avec le Canton, ces derniers nous proposent un prix d'achat de CHF 175'000.- pour la parcelle et le bâtiment soit environ CHF 260.-/m<sup>2</sup>. Les frais d'honoraire pour le notaire ainsi que les émoluments du registre foncier se montent à CHF 2'600.-.

La Municipalité sollicite donc un crédit de CHF 178'000.-. Aucun emprunt n'est nécessaire, le financement sera assuré par les finances communales. L'amortissement sera réalisé sur une période de 10 ans, soit CHF 17'800.-/an, par le biais du compte de fonctionnement 3100.3303 « Terrains - Amortissement », la première fois au budget 2012.

#### 5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 11 octobre 2011*

- Vu** le préavis N° 19/2011
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 178'000.- pour l'acquisition de la parcelle N° 395 et du bâtiment ECA N° 1162 actuel dépôt du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut.
- D'accepter le financement tel que présenté.

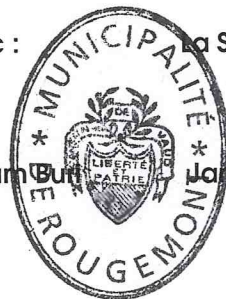
Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 05 septembre 2011 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 11 octobre 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : \_\_\_\_\_ La Secrétaire :

Claire-Lise Blum-Burkhan Janick Lenoir



*Municipal délégué : M. Rodolphe Turrian*